



# Bulletin pharmacie

Numéro de la Colombie-Britannique

FÉVRIER 2024

## **FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE ATTRIBUABLE AU COÛT DES INGRÉDIENTS ET AUX FRAIS D'EXÉCUTION D'ORDONNANCE**

Nous vous rappelons que, conformément à l'« Entente relative à la soumission des demandes de règlement pharmaceutiques », les frais supplémentaires attribuables au coût des ingrédients ou aux frais d'exécution d'ordonnance ne peuvent être facturés aux personnes assurées. Pour en savoir plus, consulter les sections pertinentes du [Manuel des demandes pharmaceutiques](#) sur providerConnect.